

REGLEMENT DE L'AIDE AUX FORMATIONS SPORTIVES

PREAMBULE La Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS) permet aux clubs de sports souhaitant former ses bénévoles d'obtenir une subvention. Cette subvention est valable pour les formations de brevet de moniteur, brevet d'éducateur et d'arbitrage.

PUBLIC CONCERNE Habitants de la CCPS étant inscrit dans un club de sport situé sur le territoire. C'est l'association qui fera la demande auprès de la CCPS pour le bénévole souhaitant se former.

MODALITES D'ATTRIBUTION La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées. Les factures doivent être obligatoirement au nom de l'association.

Toutes les demandes sont à effectuer simultanément, une fois les formations achevées et avant le 31 janvier de l'année N+1 pour les formations de l'année N.

MONTANT DE L'AIDE DEPENSES ELIGIBLES La Communauté de Communes s'engage à financer 50 % de la formation avec un plafond de **500 € par formation et 1500 € / an / association.**

DEPENSES ELIGIBLES : coût de la formation uniquement (les frais de déplacements et de repas ne sont pas pris en compte)

Un courriel et/ou courrier de suivi sera adressé au demandeur pour lui signifier l'accord ou le refus de la Communauté de Communes concernant sa demande de subvention.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AUX FORMATIONS SPORTIVES

Présentation de l'association :

Nom de l'association :

Numéro d'identification
(RNA,...) :

Adresse du siège social :

Tel :

Adresse postale
(si différente) :

Représentant légal :

Nom :

Prénom

Qualité :

Responsable du suivi de la demande (si différent) :

Nom :

Prénom

Qualité :

Mail :

N° téléphone :

A..... le.....

Signature du demandeur ou de son représentant :

Toutes les rubriques sont à renseigner

PIECES JUSTIFICATIVES :

- Les factures libellées au nom de l'association correspondantes certifiées payées
- Justificatif de domicile du bénéficiaire
- RIB
- Tableau récapitulatif des formations

Interlocuteur pour retourner le dossier complété :

Communauté de Communes du Pays du Saintois

21 rue de la Gare 54116 TANTONVILLE Tél : 03 83 52 47 93

Fax : 03 83 52 51 87

Mail : aurore.choux@ccpaysdusaintois.fr

Nom du responsable du suivi de l'opération : Aurore CHOUX

